

ALGER16

LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC



Edition N°1423 du Mardi 6 Janvier 2026 - Email : alger16bma@gmail.com - Prix 10 DA - ISSN2335-108X - WWW.ALGER16.DZ

BANQUE D'ALGÉRIE



LE FINANCEMENT
DES COMPTES COMMERCIAUX
AUTORISÉ EN ESPÈCES

P. 16

ANP



UN BILAN OPÉRATIONNEL DURANT
L'ANNÉE 2025 **RICHE EN RÉSULTATS**

P. 3

COURRIER EXPRESS



ENTRÉE EN VIGUEUR
DU CAHIER DES CHARGES

P. 4

CAN-2025

8^{es} DE FINALE / ALGÉRIE – RD CONGO AUJOURD'HUI (17H00)



**UN SEUL OBJECTIF :
GAGNER !**

• Mahrez et ses coéquipiers entameront, aujourd'hui en fin d'après-midi, au stade Moulay El-Hassan de Rabat, leur premier tour à élimination directe dans cette compétition contre la RD Congo.

Pp. 14 et 15

L'EAU, LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ CÉDÉS
À DES PRIX INFÉRIEURS À LEUR COÛT RÉEL AUX CITOYENS

**DES SUBVENTIONS DE L'ÉTAT
À NE PAS IGNORER**

• Le mètre cube d'eau dessalée, le kilowattheure d'électricité et le mètre cube de gaz naturel sont cédés en Algérie à des prix très inférieurs à leur coût réel. Ce qui peut sembler économiquement illogique constitue pourtant l'un des fondements de la politique sociale de l'Etat. Une politique assumée, revendiquée au nom de la préservation du pouvoir d'achat, mais dont le coût réel reste largement invisible pour le citoyen.



Le volet social a toujours constitué l'un des segments qui ont tenu à cœur au Président Tebboune pour la promotion à la fois du pouvoir d'achat du citoyen et la préservation de sa dignité

P. 3

saviez-vous

PLATEFORMES NUMÉRIQUES POUR L'ESCOQUERIE

DÉMANTÈLEMENT D'UNE BANDE CRIMINELLE À ALGER



Le service de recherche et d'investigation de la Gendarmerie nationale (GN) de Chéraga (Alger) a procédé, en coordination avec le service de lutte contre la cybercriminalité, au démantèlement d'une bande criminelle ayant créé des plateformes numériques pour escroquer ses victimes, en les attirant avec de prétendues facilités bancaires, a indiqué dimanche dernier un communiqué des mêmes services. Trois individus ont été arrêtés pour avoir «créé et conçu des plateformes numériques illégales utilisées à l'effet d'obtenir des informations relatives à plus de 400 cartes bancaires étrangères», a précisé la même source. Les suspects ont exploité «ces informations pour procéder à des transferts d'argent à partir des comptes bancaires des victimes, réaliser des réservations hôtelières au moyen de terminaux de

paiement électronique et effectuer des achats via des applications de commerce électronique proposant des produits commerciaux, ainsi que pour le commerce d'actifs virtuels (cryptomonnaies).

«L'utilisation des techniques d'investigation cybernétique a permis d'identifier et d'arrêter les suspects et de saisir le matériel utilisé, à savoir des ordinateurs portables, des téléphones mobiles, des supports de stockage magnétiques, des cartes mémoire, ainsi que des billets de réservation d'hôtels et des tickets de réservation de services commerciaux émis par des banques».

«Après l'accomplissement de toutes les procédures légales, les mis en cause seront présentés devant les juridictions compétentes, une fois l'enquête terminée», conclut le communiqué.

SÉCURITÉ SOCIALE

LE SERVICE DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE DES COTISATIONS DISPONIBLE POUR LES EMPLOYEURS

La Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS) a indiqué, dimanche dernier dans un communiqué, que le service de prélèvement automatique des cotisations de sécurité sociale est désormais disponible pour les employeurs et ce, dans le cadre de la numérisation et de la modernisation des moyens de paiement et de l'amélioration de la qualité des services fournis.

Ce nouveau service de prélèvement automatique des cotisations de sécurité sociale, proposé par la CNAS, "permet aux employeurs de respecter les délais de paiement et d'éviter les pénalités et majorations résultant des retards de paiement, tout en veillant à la correspondance entre les montants déclarés et les sommes versées".

Ce service offre également la possibilité "d'améliorer les procédures de suivi des opérations de paiement des cotisations en toute rapidité et sécurité, en plus d'éviter aux usagers les contraintes du déplacement vers les centres de la Caisse pour le règlement des cotisations de leurs employés".

Pour bénéficier de ce service, les employeurs concernés doivent "fournir une autorisation préalable à leur banque afin de procéder au prélèvement automatique des cotisations dues à partir de leur compte bancaire dans les délais réglementaires, au profit de la Caisse".

Le formulaire d'autorisation peut être téléchargé via le portail de la télé-déclaration via le lien suivant : <https://teledeclaration.cnas.dz>.

L'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) a lancé la revue semestrielle "Investment.dz", consacrée à la promotion du climat des affaires en Algérie et à la mise en avant des opportunités d'investissement et des nouveautés dans le secteur économique, au service des investisseurs, des opérateurs économiques et des partenaires de l'Agence.

Publiée en langues arabe et anglaise, cette revue vient accompagner la dynamique nationale en matière d'investissement, à travers la présentation d'une vision globale du climat des affaires en Algérie et du cadre juridique régissant l'investissement, une lecture des grandes réformes engagées et une mise en perspective du rôle de l'Agence dans la mise en œuvre de la politique nationale de l'investissement.

La revue suit les activités de l'Agence et l'actualité de l'investissement aux niveaux national et international, et propose des analyses des questions clés touchant à l'économie nationale, ce qui en fait un parfait outil d'accompagnement des investisseurs.

Dans l'editorial du premier numéro, le directeur général de l'AAPI, Omar Rekkache, a précisé que cette revue

"n'est pas un simple support médiatique, mais un véritable partenaire des investisseurs, à qui il offre des informations fiables, des analyses approfondies et des dossiers spécialisés", soulignant qu'elle "ambitionne de s'imposer comme une référence et un trait d'union entre les investisseurs et l'économie algérienne". Le premier numéro a consacré un dossier central au cadre juridique régissant l'investissement en Algérie, mettant en avant les avantages qu'il offre, tout en proposant une lecture des grandes réformes engagées et une mise en perspective du rôle de l'Agence dans ce domaine.

Ce numéro comprend également un article sur la Haute-Commission nationale des recours liés à l'investissement, créée pour renforcer la protection des investisseurs et accélérer le traitement des litiges, ainsi que des analyses portant sur des questions stratégiques, notamment la coopération entre l'Algérie et l'Union européenne (UE), les projets de dessalement de l'eau de mer et les initiatives en matière de sécurité alimentaire, en particulier celles relatives à la réalisation de grands projets de stockage des céréales.



AÏN BENIAN SORTIE DE PROMOTION DE 354 AGENTS DE POLICE À L'ÉCOLE "MOHAMED OUADAH"

Une promotion composée de 354 agents de police est sortie, dimanche dernier, de l'Ecole de police "Mohamed Ouadah" à Ain Benian (Alger), a indiqué un communiqué de la Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN).

La cérémonie de sortie de cette promotion, qui a porté le nom du chahid du devoir national, l'officier de police feu Sayah Karim, a été présidée par le directeur des unités républicaines de sécurité, le contrôleur général de police, Mohand Cherif Daoud, représentant le directeur général de la Sécurité nationale.

Cette promotion regroupe 354 agents de police relevant de l'Ecole de police "Mohamed Ouadah" et du Centre de formation de la police à Nacria (Boumerdès). Les agents sortants ont bénéficié pendant une année (12 mois) d'une

formation théorique et pratique dans divers domaines juridiques et professionnels, selon la même source. Après la prestation de serment de fidélité par les élèves sortants et la remise des grades aux majors de promo, les nouveaux agents ont présenté plusieurs démonstrations, notamment des techniques de self-défense, des simulations d'intervention pour assurer la sécurité des citoyens contre divers risques, le maintien de l'ordre public et l'organisation du trafic routier. Ces démonstrations ont reflété "le niveau distingué et la bonne formation acquise par les élèves de cette promotion sortante qui vient renforcer les rangs de la Sécurité nationale".

Au terme de la cérémonie de sortie, la famille du chahid du devoir national, feu Sayah Karim, a été honorée par le représentant du directeur général de la Sécurité nationale, précise le communiqué.



QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC ALGER 16

N°RC : 16/00-0909467 B 15

Compte bancaire S G A n° 02100017113002183822

Édité par
sarl BMA.com
au capital 100.000 DA

Directrice de Publication
Mohamed Bouziane Khadjida

Rédaction
M. B. Khadjida
Yacine O.
G. Salah Eddine
Lamia O.
Amine A.

Siège d'activité : ALGER 16
5, rue Saïd-Couïa, Algiers Centre
Tél. 020 30 23 68
Siège social sarl BMA.com
26, rue Mohamed-Layachi, Belouizdad
05 51 39 08 78 / 07 95 66 79 53
email : alger16bma@gmail.com

Pour votre Publicité s'adresser à :
l'Entreprise Nationale
de communication, d'édition
et de Publicité
Agence ANEP,
01, avenue Pasteur, Alger
Téléphone : 020 05 10 42

Fax : 020 05 11 49/020 05 13 45
020 05 13 77
E-mail : agence.regie@anep.com.dz
programmation.agence@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.algerba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

IMPRESSION
Société d'impression
d'Algér
SIA (Centre)

L'EAU, LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ CÉDÉS À DES PRIX INFÉRIEURS À LEUR COÛT RÉEL AUX CITOYENS

DES SUBVENTIONS DE L'ÉTAT À NE PAS IGNORER

En Algérie, l'accès aux services essentiels tels que l'eau, le gaz et l'électricité se fait à des prix largement inférieurs à leur coût réel de production. Ce déséquilibre apparent entre coût économique et tarif payé constitue l'un des piliers de la politique sociale de l'État, une politique dont le financement reste largement invisible pour le citoyen mais dont l'impact sur les finances publiques est colossal.

Le mètre cube d'eau dessalée, le kilowattheure d'électricité ou le mètre cube de gaz naturel sont cédés aux ménages à des prix qui ne reflètent en rien leur coût réel. L'objectif affiché est clair : promouvoir le pouvoir d'achat des Algériens et garantir l'accès universel aux services essentiels. Cependant, derrière cette logique sociale se cache un coût pour l'État qui reste presque toujours implicite dans le débat public. L'eau dessalée en constitue un exemple parlant. Selon le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le mètre cube revient à près de 1,5 dollar. Avec une production quotidienne de 1,5 million de mètres cubes, l'État supporte un coût journalier de 2,25 millions de dollars, alors que le consommateur paie seulement une fraction de cette somme. Cette subvention permet de maintenir l'eau à un prix abordable pour les ménages, mais elle repose sur un financement public lourd, qui inclut l'investissement, l'énergie, le traitement et la distribution.

LES SUBVENTIONS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ

L'électricité et le gaz naturel bénéficient eux aussi de subventions massives. Le prix de l'électricité pour les foyers est d'environ 0,04 USD par kilowattheure, soit près d'un quart de sa valeur réelle. Le différentiel est supporté par l'État, illustrant la volonté de maintenir l'énergie domestique abordable, mais



Le logement, la hausse du SNMG, les pensions de retraite et l'allocation-chômage ont été parmi les chantiers sur lesquels le chef de l'Etat a le plus insisté, en 2025, afin de garantir aux Algériens aux revenus modestes, une vie décente.

révélant également un déséquilibre économique significatif par rapport aux standards internationaux et à certains pays voisins. Quant au gaz, le contraste est encore plus frappant. Les ménages paient un prix très inférieur à celui qu'il faudrait pour couvrir l'intégralité des coûts d'extraction, de traitement et de distribution, et encore moins pour s'aligner sur les tarifs mondiaux. Les études industrielles estiment que les 50 milliards de mètres cubes consommés annuellement sur le marché domestique coûtent environ 6 milliards de dollars à produire. La subvention implicite représente donc plusieurs milliards de dollars par an, un soutien public colossal mais souvent méconnu.

DES EFFETS STRUCTURANTS

Au-delà des simples chiffres, ce fossé entre coût réel et prix payé structure l'économie algérienne depuis des décennies. Il a permis de soutenir le pouvoir d'achat, d'éviter des tensions sociales dans des périodes délicates et de garantir l'accès universel aux services essentiels. L'eau, l'électricité et le gaz ne sont pas seulement des commodités : ils constituent des piliers du modèle social algérien. Mais cette politique a un revers : elle pèse lourdement sur les finances

publiques et influence les décisions d'investissement. Les opérateurs publics doivent fonctionner dans un contexte où leurs revenus sont artificiellement réduits, ce qui peut ralentir le renouvellement des infrastructures et limiter la modernisation du secteur énergétique et hydraulique. L'équilibre entre soutien social et rigueur budgétaire reste donc un enjeu central.

CONCILIER PROTECTION SOCIALE ET VIABILITÉ ÉCONOMIQUE

Comme l'a souligné le président de la République, le défi pour l'Algérie est double. D'une part, garantir que tous les citoyens continuent à avoir un accès fiable à l'eau, à l'électricité et au gaz. D'autre part, maîtriser le coût de ces subventions et encourager une gestion durable des ressources. Cette équation devient d'autant plus complexe que la population croît, que la demande énergétique augmente et que les contraintes environnementales et climatiques pèsent sur les systèmes de production. L'avenir de ces subventions repose donc sur une politique équilibrée, mêlant rationalisation des usages, diversification des sources d'énergie, investissements dans les infrastructures

et sensibilisation des consommateurs. La question n'est plus seulement de maintenir les tarifs bas, mais de garantir leur durabilité sans compromettre la disponibilité des services et la santé financière de l'État.

Les subventions à l'eau, à l'électricité et au gaz en Algérie ne sont pas de simples mesures économiques : elles incarnent un choix social, un modèle de solidarité et un instrument de stabilité. Mais elles constituent également un défi majeur pour la gestion des finances publiques et la modernisation des infrastructures.

La question centrale reste de savoir comment maintenir cet équilibre entre équité sociale et viabilité économique, afin que l'accès aux services essentiels reste garanti pour tous, aujourd'hui comme demain.

Il faut rappeler que le volet social a toujours constitué l'un des segments qui ont tenu à cœur au président Abdelmadjid Tebboune pour la promotion à la fois du pouvoir d'achat du citoyen et la préservation de sa dignité. Le logement, la hausse du SNMG, les pensions de retraite et l'allocation-chômage ont été les chantiers sur lesquels le chef de l'Etat a le plus insisté, en 2025, afin de garantir aux Algériens aux revenus modestes, une vie décente.

G. Salah Eddine

ANP : UN BILAN OPÉRATIONNEL 2025 RICHE EN RÉSULTATS

Le ministère de la Défense nationale (MDN) a dévoilé, hier dans un communiqué, le bilan opérationnel des unités de l'Armée nationale populaire (ANP) durant l'année 2025. Une année qui s'est soldée par des résultats opérationnels qualitatifs notamment dans les domaines de la lutte antiterroriste et de la répression de la criminalité organisée sous toutes ses formes. Selon le communiqué du MDN, ces résultats confirment la pertinence de l'approche adoptée par le haut commandement de l'ANP et témoignent du haut niveau de préparation et de professionnalisme des forces armées nationales.



dispositif sécuritaire sur le terrain.

par les groupes terroristes. Ces opérations ont également permis la récupération de 104 armes à feu, de 13 mines artisanales, ainsi que d'importantes quantités de munitions de différents calibres, renforçant ainsi l'efficacité du

frontière avec le Maroc ont été mises en échec. Les forces de sécurité ont également procédé à la saisie de 934 kg de cocaïne et de près de 40 millions de comprimés psychotropes.

Ces opérations coordonnées ont permis, par ailleurs, l'interpellation de 18 744 personnes, la saisie de 498 armes à feu, à 1 747 véhicules, ainsi que de 7 633 marteaux-piqueurs, 12 574 groupes électrogènes et 280 détecteurs de métaux.

CONTREBANDE ET TRAFIC ILLICITE : DES SAISIES IMPORTANTES

Les mêmes opérations ont conduit à la saisie de 2,638 millions de litres de carburant, de 1 850 quintaux de tabac, ainsi que de 1 298 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande et à la spéculation, lors d'interventions menées à travers l'ensemble du territoire national.

Sur un autre volet, des détachements mixtes de l'ANP ont procédé à l'arrestation de 24 071 migrants clandestins de différentes nationalités dans le cadre de la lutte contre l'immigration illégale et les réseaux qui l'exploitent.

R. N.

LUTTE ANTITERRORISTE : DES COUPS DURS PORTÉS AUX GROUPES CRIMINELS
Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, les forces de l'ANP ont réussi à neutraliser 67 terroristes et à interpellé 369 éléments de soutien, tout en procédant à la découverte et à la destruction de 12 caches utilisées

PROJET DE LOI PORTANT CODE DE LA ROUTE UNE COMBINAISON ENTRE LA PRÉVENTION ET LA MESURE D'EXÉCUTION

Actuellement soumis au Conseil de la Nation pour enrichissement, le projet de loi portant code de la route marque un tournant majeur dans la lutte contre l'insécurité routière en Algérie.

Cette réforme ambitionne de dépasser la seule logique punitive pour instaurer une approche globale fondée à la fois sur la prévention, la sensibilisation des usagers et le renforcement ciblé des sanctions. Une orientation qui traduit, selon les autorités, une volonté politique affirmée de réduire durablement le fléau des accidents de la route.

Intervenant dans les médias nationaux, le président de l'Académie nationale de la sécurité routière, Ali Chekian, a souligné que la mouture actuelle du projet de loi « répond à une réalité routière préoccupante, objectivement démontrée par les chiffres enregistrés ». Il a rappelé que « le nombre élevé de décès, de blessés et de personnes handicapées, auquel s'ajoutent d'importantes pertes matérielles, constitue un lourd fardeau pour la société et pour l'État ».

M. Chekian a précisé que ce texte, en droite ligne des orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, repose sur «une complémentarité assumée entre les volets préventif et coercitif». Selon lui, l'innovation majeure réside dans l'accent mis sur la prévention, à travers « le traitement des causes en amont, avant la survenue de l'accident ». L'objectif affiché est clair : réduire drastiquement le nombre d'accidents de la route et, par ricochet, le bilan humain.

Cette ambition se traduit notamment



par un renforcement de la formation et de la qualification au niveau des auto-écoles. Les programmes pédagogiques seront unifiés et intégrés à des plateformes numériques d'évaluation, a-t-il indiqué. Parallèlement, les conditions d'obtention et de renouvellement du permis de conduire seront durcies, avec des exigences accrues, en particulier pour les conducteurs professionnels.

Le président de l'Académie a également insisté sur la nécessité de restructurer le secteur du transport collectif à travers l'instauration de protocoles de sécurité plus rigoureux. Parmi les mesures envisagées figurent l'obligation d'affecter un conducteur accompagnateur pour les longs trajets, ainsi que la mise en place de formations professionnelles spécifiques pour les chauffeurs de transport scolaire. Cette stratégie englobe aussi la régulation des

horaires de travail et de repos, le renouvellement du parc d'autobus, le traitement des points noirs du réseau routier et des aménagements d'ingénierie destinés à prévenir les risques.

Selon M. Chekian, cette approche préventive vise à agir sur l'ensemble de la chaîne de circulation afin de réduire les facteurs de risque et, in fine, le nombre de victimes de la route.

Sur le plan coercitif, le projet de loi consacre un durcissement des sanctions à l'encontre des comportements jugés les plus dangereux. Le nouveau texte prévoit notamment des peines plus sévères pour les infractions ayant entraîné des accidents mortels, ciblant en priorité les conducteurs sous l'emprise de stupéfiants ou d'alcool. Dans ce cadre, le responsable a souligné l'urgence de généraliser l'application du permis de conduire à

points, considéré comme un outil central de suivi et de responsabilisation des conducteurs. Il a également mis en avant le rôle stratégique du registre national des infractions, une base de données unifiée destinée à faciliter l'échange d'informations entre les services de sécurité, les juridictions et les compagnies d'assurance.

« La répression n'est pas une fin en soi, mais un moyen de corriger les comportements et de protéger la vie humaine », a conclu M. Chekian. À ses yeux, la nouvelle mouture du Code de la route incarne une stratégie intégrée axée sur la réduction des risques, combinant prévention, sanctions dissuasives et numérisation des dispositifs, afin de garantir davantage de transparence et d'efficacité dans la gestion de la sécurité routière.

Omar Lazela

COURRIER EXPRESS ENTRÉE EN VIGUEUR DU CAHIER DES CHARGES

Le ministère de la Poste et des Télécommunications a annoncé, dimanche dernier, l'entrée en vigueur du cahier des charges encadrant l'activité du courrier express, du transport de colis et des services de livraison dans le cadre des efforts visant à moderniser ce secteur.

Selon le communiqué officiel, ce cadre réglementaire vise à « renforcer la protection des droits des clients » et à « soutenir le e-commerce et l'économie numérique nationale ». Il s'agit du fruit d'un travail institutionnel complémentaire, reflétant à la fois le rôle central du ministère dans l'animation du débat autour de la nécessité d'un tel cadre et l'implication de l'Autorité de régulation de la poste et des communications électroniques (ARPCE) dans sa structuration juridique et réglementaire.

Le ministère souligne que cet acquis réglementaire « couronne le processus de concertation et le travail accompli depuis la première rencontre avec les opérateurs de courrier express », organisée le 9 septembre dernier et présidée par le ministre Sid Ali Zerrouki, en présence des cadres du secteur et du président du Conseil de l'ARPCE. Cette rencontre avait permis de tracer « les grandes lignes d'un cadre structurant moderne répondant aux transformations rapides que connaît cette activité », ajoute la même source. Lors de cette réunion, le ministre avait insisté sur l'importance stratégique du courrier express pour le commerce électronique et souligné la nécessité

d'un encadrement « alliant encouragement de l'investissement et protection des consommateurs », tout en rappelant un ensemble de principes fondamentaux pour garantir « un service client de qualité ». Parmi ces principes figurent « l'amélioration de la qualité des services, le respect des délais de livraison, la protection des données personnelles,

la bonne prise en charge des préoccupations des clients, la généralisation des moyens de paiement électronique, l'adoption d'une identité commerciale et le port de l'uniforme de l'entreprise ». À partir de cette vision, « le processus réglementaire a été finalisé, en étroite coordination avec l'ARPCE, à travers l'élaboration et l'adoption d'un cahier des charges clair et moderne », établissant « un cadre de référence unifié pour l'exercice de cette activité, qui privilégie l'organisation et l'accompagnement plutôt que la répression, tout en renforçant la confiance



entre les opérateurs et les clients », précise le communiqué.

Le ministère a réaffirmé son engagement à accompagner les opérateurs et structurer le secteur du courrier express, afin de « garantir aux citoyens des services plus fiables et transparents, tout en contribuant à la création de valeur ajoutée et d'emplois ».

Cette initiative ne se limite pas à un simple encadrement légal : elle

constitue un levier stratégique pour le développement du e-commerce et de l'économie numérique nationale, tout en générant des emplois et en renforçant la confiance des citoyens dans les services de livraison. Si la mise en œuvre effective de ces mesures est assurée, l'Algérie pourra progressivement rattraper son retard par rapport aux standards internationaux et s'imposer comme un acteur fiable et compétitif dans le secteur logistique et numérique.

Cheklat Meriem

OPEP+/DURANT LE PREMIER TRIMESTRE 2026

L'ALGÉRIE ET SEPT AUTRES PAYS SUSPENDENT LA HAUSSE DE LA PRODUCTION

L'Algérie et sept autres pays de l'Opep+ ont réaffirmé, dimanche dernier, leur décision de suspendre les augmentations graduelles de production durant le premier trimestre de l'année 2026.

Cette décision a été prise lors d'une réunion ministérielle tenue par visioconférence, réunissant les huit pays de l'Opep+ ayant appliqué des réductions volontaires de production en avril 2023 : l'Algérie, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, l'Irak, le Kazakhstan, le Koweït, Oman et la Russie.

L'événement s'inscrit dans le cadre du suivi régulier de la situation du marché pétrolier mondial, un suivi stratégique pour ajuster la production face à un environnement économique global incertain. À cette occasion, les ministres ont procédé à "un échange approfondi sur les perspectives à court terme du marché pétrolier dans un contexte économique international marqué par de fortes incertitudes et une demande saisonnière modérée", selon un communiqué du ministère des Hydrocarbures et des Mines.

Le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures et des Mines, Mohamed Arkab, a insisté sur "l'importance d'une vigilance accrue et d'une coordination étroite, tant au sein du groupe des huit qu'avec l'ensemble des pays participant à la Déclaration de coopération". Il a également réaffirmé "l'attachement



de l'Algérie aux décisions collectives adoptées, jugées cohérentes et appropriées au regard des conditions actuelles du marché", tout en soulignant "la nécessité de préserver l'efficacité et la crédibilité du mécanisme de coopération". Du côté de l'Opep, un communiqué publié sur son site web confirme que le groupe des huit pays demeure engagé à maintenir la stabilité du marché "dans un contexte de perspectives économiques mondiales stables et de fondamentaux de marché sains, comme en témoigne la baisse des stocks". Ces pays continueront de suivre et d'évaluer de près la situation du marché, réaffirmant "l'importance d'adopter une approche prudente et de conserver une pleine flexibilité". Le groupe des huit a également

réitéré son engagement collectif à garantir la "pleine conformité" à la Déclaration de coopération, y compris pour les ajustements volontaires supplémentaires de production, qui seront supervisés par le Comité ministériel conjoint de suivi (JMMC), tout en rappelant la nécessité de compenser entièrement tout volume de production excédentaire depuis janvier 2024. Pour rappel, en avril 2025, le groupe avait procédé à une augmentation graduelle de sa production afin de revenir aux niveaux enregistrés avant les réductions volontaires. Toutefois, lors de sa réunion de novembre dernier, il a été décidé de geler les hausses progressives de production pour la période du 1er janvier au 31 mars 2026, invoquant "l'incertitude économique mondiale".

Cette approche reflète une volonté claire des membres de l'Opep+ de maintenir l'équilibre du marché pétrolier mondial, tout en préservant la rentabilité et la prévisibilité pour les États producteurs. Les ministres du groupe des huit pays se réuniront à nouveau le 1er février prochain pour suivre l'évolution du marché et ajuster leur stratégie si nécessaire. Cette décision stratégique illustre, une fois de plus, l'importance d'une coordination étroite entre les pays producteurs face à un contexte économique global volatil et à des perspectives de demande fluctuantes, soulignant le rôle central de l'Algérie dans le dispositif Opep+ et dans la stabilisation des marchés énergétiques.

G. S. E.

MARCHÉ NATIONAL DES ASSURANCES UNE PROGRESSION DE 7,3% À FIN SEPTEMBRE 2025

Les données récentes du Conseil national des assurances (CNA) ont indiqué que le marché national des assurances a généré une production totale de 142,9 milliards de dinars (mds DA) au cours des neuf premiers mois de 2025, affichant ainsi une progression significative de 7,3 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Dans l'assurance conventionnelle, les sociétés spécialisées dans les assurances de dommages conservent une position dominante, représentant 81,1 % du marché total. Ce segment a généré un chiffre d'affaires de 115,9 milliards de DA au cours des trois premiers trimestres de l'exercice 2025, confirmant son rôle central dans le secteur.

Parallèlement, le segment des assurances de personnes a enregistré une production de 16,4

milliards de DA à fin septembre 2025, soit une

progression de 4,2 % par rapport à la même période en 2024, selon le rapport du CNA.

L'assurance automobile, principale composante du marché des dommages avec 50,3 % de parts de marché, a généré un chiffre d'affaires de 58,3 milliards de DA, enregistrant une hausse de 5,2 % par rapport aux neuf premiers mois de l'année précédente.

Selon le bilan, c'est la sous-branche des "Risques non obligatoires" qui a servi de levier à cette progression.

Avec une augmentation de 7,2 % par rapport à 2024, générant un chiffre d'affaires de 45,5 mds DA. D'après les précisions du CNA, la branche "Incendie et risques divers" IRD a vu son chiffre d'affaires progresser pour atteindre 48,5 mds DA. Cette hausse de 3,9 % en un an équivaut à une contribution

supplémentaire de 1,8 mds DA par rapport à la même période de 2024. Pour sa part, l'assurance agricole a réalisé une performance remarquable durant les trois premiers trimestres, avec un chiffre d'affaires s'élevant à 1,9 milliard de DA. Selon les données du CNA, cette branche enregistre une croissance fulgurante de 22,5 % par rapport à la même période de l'exercice 2024.

D'après le CNA, ce dynamisme repose essentiellement sur la sous-branche de la "production animale" qui représente 44 % de l'activité agricole. Cette sous-branche a réalisé une percée de 41,6 %, générant ainsi un surplus de 251,5 millions de DA au chiffre d'affaires du secteur. Concernant l'assurance islamique "Takaful", le secteur connaît une expansion spectaculaire, matérialisée par une croissance à deux chiffres (+92,6 %). L'activité a généré un chiffre d'affaires total de 820,9 millions de DA, répartit entre 438,2 millions pour la branche "Takaful général" et 382,7 millions pour la branche "Takaful familial". Pour ce qui est du segment de la réassurance, la Compagnie centrale de réassurance (CCR) a réalisé, au terme du troisième trimestre 2025, un chiffre d'affaires de 9,8 milliards de DA sur ses affaires



internationales. Ce résultat témoigne d'une croissance de 13,1 % par rapport aux indicateurs arrêtés à la même période en 2024. À l'échelle globale, la sinistralité enregistrée par les assureurs a connu une hausse à l'issue du troisième trimestre 2025. Les déclarations ont progressé de 3 %, atteignant 71,1 milliards de DA, tandis que le volume des dossiers déclarés a crû de 6,6 % sur la même période.

Le CNA relève, par ailleurs, que le montant des sinistres en stock est estimé à 139,3 milliards de DA, avec plus de 1,99 million de dossiers qui demeurent en instance de règlement.

Le bilan fait état d'un nombre d'assurés quasiment inchangé à fin septembre dernier. Le secteur comptabilise 11,4 millions de contrats (hors acceptations internationales), soit une infime variation de -0,4 % par rapport à l'exercice de l'année précédente. Globalement, cette performance reflète un marché en maturation, où la modernisation des produits, l'innovation et l'extension de l'offre jouent un rôle clé pour consolider la confiance des consommateurs et soutenir le développement économique national.

Omar Lazela

CÉRÉMONIE DE PROMOTION DU CENTRE UNIVERSITAIRE «SALHI AHMED» L'UNIVERSITÉ, UN MOTEUR DE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

Dans la wilaya de Naâma, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, M. Kamel Baddari, a présidé, dimanche passé, la cérémonie de promotion du centre universitaire «Salhi Ahmed» au statut d'université, accompagné des autorités locales et des membres de la communauté universitaire.

Au cours d'une inspection de l'établissement, qui a été promu au statut d'université par le décret exécutif n°25-265 en date du 7 octobre 2025, le ministre a précisé que l'université se compose de sept facultés et d'un institut dédié à l'agriculture pastorale. Il a mis en évidence que cette transformation illustre la détermination de l'État à faire de l'université un vecteur clé pour atteindre les objectifs de développement et renforcer sa fonction économique. M. Baddari a ajouté que cette approche est conforme aux directives du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, qui visent à éléver la qualité et le niveau de la formation de l'enseignement universitaire pour en faire un levier important à la construction d'une économie nationale basée sur l'entrepreneuriat, la technologie, la science et le savoir. Dans le même esprit, le ministre a souligné que la nouvelle approche économique est devenue une réalité concrète au sein de cet établissement scientifique, grâce à l'appui de l'État à la recherche et à l'innovation, ainsi qu'à l'entrepreneuriat. Cette vision donne l'accès de partager les connaissances des étudiants et des chercheurs en projets pratiques contribuant à exploiter les potentiels agricoles, pastoraux, touristiques et autres, et ainsi d'accroître la productivité et la richesse. A cet égard, le ministre a indiqué les



avantages accordés aux étudiants entrepreneurs et innovateurs, inscrits dans la loi de finances 2026. Ces priviléges comprennent la classification des brevets et des droits de propriété intellectuelle comme actifs économiques susceptibles d'être valorisés et investis.

Le ministre a considéré cette mesure comme un encouragement à consolider une culture de l'innovation, conformément à la volonté de l'État de faire des universités algériennes des acteurs clés de la construction d'une économie productive fondée sur l'innovation et la valeur ajoutée aux exigences de l'économie et du développement local, social et environnemental de la région. M. Baddari a également mentionné le rôle essentiel des incubateurs de start-up, des laboratoires d'innovation

et des centres de développement de l'entrepreneuriat dans l'amélioration des résultats de la recherche scientifique et le renforcement du lien entre l'université et son environnement économique et social. Lors de sa visite à l'université «Salhi Ahmed», le ministre a visité les expositions de projets de recherche menés par des étudiants et des jeunes entrepreneurs dans le hall principal de l'université. Il a assisté à des présentations de projets pilotes dans divers domaines, s'appuyant sur les technologies numériques, le contrôle et la gestion à distance et l'intelligence artificielle, particulièrement dans les secteurs de la santé, des grandes cultures, de l'élevage, du recyclage des déchets et des énergies renouvelables. À cette occasion, il a mis en lumière l'importance que le gouvernement

accorde au développement de la qualité de la production de connaissances dans les universités, à la promotion de la compétitivité et de l'excellence, ainsi qu'au soutien des projets étudiants, en particulier ceux présentant un fort potentiel économique et la capacité de créer de la richesse.

Au cours de la même visite, M. Baddari a également inspecté les chantiers d'extension de l'université de Naâma, notamment la création de 2 000 nouvelles places d'enseignement qui seront opérationnelles dès la rentrée prochaine, un grand amphithéâtre de 600 places en voie d'achèvement, ainsi que le projet de construction de 1 000 lits, dont la réalisation progresse de manière remarquable.

Abir Menasria

LES ÉTUDIANTS IMPLIQUÉS DANS L'ENTREPRENEURIAT

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, M. Kamel Baddari, a affirmé, dimanche à Naâma, que l'intégration croissante des étudiants universitaires dans le domaine de l'entrepreneuriat a permis la concrétisation de projets économiques réels et porteurs. Lors de sa visite dans la wilaya, le ministre a mis en avant les exemples réussis découverts au sein de l'université de Naâma, où des étudiants ont réussi à créer 13 micro-entreprises et start-up, en plus de sept autres projets en cours. Selon lui, ces réalisations, obtenues en l'espace d'une seule année, illustrent la qualité de la formation dispensée, ainsi que le rôle central de l'université dans l'accompagnement, l'encadrement et le soutien des étudiants porteurs d'idées innovantes, jusqu'à la concrétisation de projets économiques tangibles. M. Baddari a expliqué que la stratégie adoptée par son secteur repose sur la mise en place de mécanismes d'accompagnement et de soutien adaptés aux exigences du développement économique, aussi bien au niveau local que national, tout en tenant compte

des besoins réels du marché du travail. Cette démarche s'appuie notamment sur le rôle des centres d'entrepreneuriat et d'innovation, ainsi que des incubateurs d'entreprise, généralisés à l'ensemble des établissements universitaires du pays. Ces structures visent à transformer les idées des étudiants, leurs recherches scientifiques et leurs innovations en projets réalisables, viables et commercialisables. Dans le même sillage, le ministre a évoqué les avantages accordés aux étudiants entrepreneurs et innovateurs, prévus dans la loi de finances 2026. Il a notamment souligné la reconnaissance des brevets d'invention et des droits de propriété intellectuelle en tant qu'actifs économiques pouvant être valorisés et investis, une mesure qu'il considère comme un levier important pour stimuler l'innovation au sein du milieu universitaire. Selon M. Baddari, cette orientation contribue à l'ancre durable de la culture de l'innovation, en parfaite cohérence avec la vision de l'État visant à faire de l'université algérienne un acteur clé dans la construction d'une économie productive, fondée sur la création de

valeur ajoutée et le savoir. Par ailleurs, à l'occasion de cette visite, le ministre a procédé à l'inspection de plusieurs projets en cours destinés à renforcer les capacités d'accueil de l'université de Naâma. Il s'agit, entre autres, de la réalisation de 2.000 nouvelles places pédagogiques qui entreront en service dès la prochaine rentrée universitaire, ainsi que d'une grande salle de conférences d'une capacité de 600 places, dont les travaux sont à un stade avancé. Le ministre a également visité un projet de construction de 1.000 lits universitaires, affichant un taux d'avancement notable. Avec 13 micro-entreprises et start-up déjà créées en une seule année et de nombreux projets en cours, l'université devient un véritable incubateur d'innovation et de valeur ajoutée. Couplée à l'expansion des infrastructures et à la valorisation des brevets et droits de propriété intellectuelle, cette stratégie confirme que les étudiants peuvent être au cœur du développement local et national, consolidant le rôle des universités comme leviers essentiels de la croissance et de l'économie du savoir en Algérie.

Cheklat Meriem

RÉSEAU ROUTIER VASTE OPÉRATION DE MAINTENANCE PROCHAINEMENT

Le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Abdelkader Djellaoui, a donné, dimanche dernier, des directives ambitieuses pour le lancement de l'ensemble des projets inscrits au programme sectoriel 2026, en y incluant une opération nationale de maintenance du réseau autoroutier, dont la première phase démarra dès la semaine prochaine.

L'annonce a été officialisée par un communiqué du ministère, soulignant la portée stratégique et opérationnelle de cette initiative à l'échelle nationale. Ces orientations ont été communiquées lors d'une réunion stratégique tenue au siège du ministère, visant à passer en revue le plan d'action sectoriel pour l'année 2026. La rencontre a permis de dresser un état des lieux complet des projets structurants en cours, d'évaluer leur avancement et de déterminer les priorités pour le lancement des nouvelles initiatives. Elle a également constitué un cadre d'échange sur les travaux de commissions d'inspection, chargées de contrôler la qualité et la conformité des chantiers d'envergure garantissant ainsi que chaque projet s'inscrive dans les standards techniques et temporels requis. Par ailleurs, la réunion a abordé des thématiques transversales essentielles au fonctionnement moderne du secteur



notamment la numérisation des processus, le renforcement des coopérations interinstitutionnelles et le développement des compétences par la formation et la recherche. Cette approche intégrée souligne la volonté du ministère de combiner suivi rigoureux, innovation technologique et valorisation des ressources humaines, afin d'assurer une mise en œuvre optimale du programme 2026 et de consolider la modernisation des infrastructures publiques à l'échelle nationale. Selon le communiqué, ces rencontres visent à assurer un suivi rigoureux des programmes et à garantir leur exécution dans les délais fixés, tout en renforçant la coordination entre les différents acteurs impliqués dans la réalisation des projets. Le ministre a appelé au démarrage simultané de tous les projets sectoriels 2026 dans l'ensemble des wilayas, insistant sur

l'élaboration d'un plan d'action spécifique pour le suivi des projets structurants. Dans ce cadre, il a préconisé la signature de contrats d'engagement et de performance avec les directeurs des travaux publics, dont l'efficacité sera évaluée sur la base d'indicateurs précis.

La question de l'entretien du réseau autoroutier et du réseau routier national a occupé une place centrale. Le ministre a ordonné le lancement d'une vaste opération de maintenance, qui débutera par la deuxième rocade d'Alger avant de s'étendre à l'ensemble du territoire national. Une attention particulière sera portée aux grands axes reliant le Nord au Sud, vitaux pour la fluidité du transport et le développement économique.

Par ailleurs, M. Djellaoui a insisté sur l'accélération des projets dans la wilaya d'Alger et sur l'importance d'un suivi de

terrain continu, impliquant une coordination étroite entre les structures centralisées et décentralisées. Les projets des wilayas de Djelfa, Khencela et Tissemsilt feront également l'objet d'un suivi détaillé, avec des rapports précis permettant de suivre l'état d'avancement de chaque initiative.

Dans un souci de rationalisation, le ministre a ordonné la révision des modalités de rédaction des cahiers des charges existants et l'élaboration de modèles types propres au secteur. Une cellule d'experts spécialisée sera mise en place pour analyser ces documents et proposer des formules adaptées, garantissant une meilleure efficacité administrative et technique.

Le ministre a également insisté sur la mise à jour périodique des plateformes numériques gérées par les cadres du secteur, afin de garantir un suivi en temps réel des chantiers à l'échelle nationale. Cette approche vise à renforcer la transparence, améliorer la coordination et faciliter la prise de décision sur tous les projets en cours et à venir. L'ensemble de ces mesures traduit la volonté du ministère des Travaux publics d'adopter une approche stratégique et intégrée, combinant modernisation, efficacité opérationnelle et suivi rigoureux. Le lancement simultané des projets sectoriels, couplé à une vaste opération de maintenance des autoroutes, marque une étape majeure dans la réhabilitation et la sécurisation des infrastructures nationales, tout en consolidant la planification et la gouvernance dans le secteur.

Omar Lazela

AQUACULTURE : ENTRÉE EN VIGUEUR DES MESURES INCITATIVES PRÉVUES DANS LA LOI DE FINANCES 2026

Dans un communiqué publié dimanche dernier, la Direction générale de la pêche maritime et de l'aquaculture a déclaré que les mesures incitatives prévues par la loi de finances 2026 sont désormais appliquées. Ces initiatives visent à favoriser le secteur de l'aquaculture et à soutenir les intervenants dans ce domaine. Le communiqué précise que ces mesures relèvent de l'article 138 de la loi de finances 2026, qui prévoit l'exonération des droits de douane et l'application d'un taux de TVA réduit sur l'importation de matières premières utilisées dans la production d'aliments pour l'aquaculture, conformément à une liste spécifique. Les substances concernées comprennent notamment l'artémie, les souches de phytoplancton, l'huile de foie de morue, d'autres huiles de foie de poisson et leurs parties,

les fractions solides de graisses et d'huiles de poisson et leurs parties, les acides gras insaturés, ainsi que d'autres graisses et huiles de poisson et leurs parties, autres que les huiles de foie.

La liste comprend également les farines des poissons, les poudres et les granulés destinés à la fabrication d'aliments pour l'aquaculture, ainsi que ceux dérivés de crustacés, de mollusques et d'autres invertébrés aquatiques, en plus du maïs, du blé, du riz, des légumineuses et autres poudres de céréales destinés à la production de ces aliments.

La production locale issue de la transformation de ces aliments bénéficie également de cette mesure, car elle est soumise au taux de TVA réduit, afin de soutenir la production nationale. Pour profiter de ces avantages, un

certificat délivré par le service compétent du ministère de la Pêche maritime est requis, attestant que les produits importés sont destinés à cet usage. Ce certificat devra être présenté à l'issue des formalités douanières.

La Direction générale a indiqué que ces mesures contribueront à réduire les coûts de production et à améliorer les conditions de développement de l'aquaculture, favorisant ainsi l'augmentation de la production nationale.

En allégeant les coûts d'importation et en favorisant la production locale, la loi de finances 2026 crée un cadre propice à l'expansion et à la compétitivité du secteur, renforçant ainsi la capacité nationale à répondre à la demande en produits aquatiques tout en consolidant l'économie maritime du pays.

Abir Menasria

TINDOUF À L'AUBE DE 2026 DES PROJETS STRUCTURANTS POUR L'ÉMERGENCE D'UN PÔLE ÉCONOMIQUE STRATÉGIQUE

La wilaya de Tindouf entame l'année 2026 avec un notable élan de développement, portée par l'achèvement de divers projets stratégiques qui sont devenus le symbole du progrès national. Ces initiatives contribuent à consolider la position de cette wilaya comme pôle économique et moteur prometteur de développement, tant au niveau national qu'africain. Le projet du complexe minier de minerai de fer de Gara Djebilet se démarque parmi les initiatives en cours, car il est déjà entré dans la phase d'extraction du minerai de fer. Cela représente une contribution qualitative à l'économie nationale, en dehors du domaine des hydrocarbures, et s'inscrit dans la perspective de l'Etat de diversifier les sources de revenus tout en consolidant la sécurité économique. Ce projet stratégique a bénéficié d'une attention particulière de la part des plus hautes autorités du pays. Sa mise en œuvre a coïncidé avec un vaste projet

ferroviaire d'environ 950 kilomètres, reliant la mine de Gara Djebilet à la wilaya de Béchar. Ce projet améliorera le transport du minerai et consolidera l'infrastructure logistique de la zone. Le projet ferroviaire, dont l'inauguration est prévue dans les semaines à venir, constitue un enjeu technique et humain majeur. Cependant, le savoir-faire algérien a permis de relever ce défi, avec des taux d'achèvement élevés. Certains tronçons ont même été terminés en avance sur le calendrier prévu, témoignant de l'expertise nationale acquise dans la réalisation de projets stratégiques.

Conformément aux directives du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le poste frontière terrestre «Mustapha Ben Boulaïd», considéré comme l'un des plus importants du continent africain, est désormais achevé. Ce poste frontière devrait devenir un

maillon essentiel reliant l'Algérie à son arrière-pays africain et faciliter les échanges commerciaux notamment grâce à la création de zones franches pour les marchandises, conférant ainsi à la région de Tindouf une nouvelle dimension économique et un rôle central dans le développement du commerce continental. Il convient également de mentionner le projet de première usine de traitement du minerai de fer, actuellement en construction. Une fois opérationnelle, cette usine permettra de réduire considérablement les impuretés et les niveaux de phosphore. Les étapes de traitement suivantes seront réalisées à l'usine située dans la wilaya de Béchar, conformément à une stratégie d'intégration industrielle soigneusement planifiée. Dans le secteur de l'énergie et des services, le directeur de l'énergie de la wilaya de Tindouf, M. Mustapha Benabdulkader, a indiqué que la wilaya

compte actuellement 13 stations-service, certaines appartenant au groupe Naftal et d'autres à des entreprises privées. Un projet d'extension du réseau est en cours, prévoyant la construction d'une station-service moderne au poste frontière. Le responsable a expliqué que cette station ultramoderne offrira une gamme complète de services, allant de la distribution de tous types de carburants à la restauration, en passant par des aires de repos et des stations de ravitaillement, à l'instar des stations-service autoroutières.

Ces projets témoignent du développement rapide de la wilaya de Tindouf et des efforts déployés pour en faire un pôle économique prometteur, en phase avec les transformations majeures que connaît l'Algérie dans le but de promouvoir un développement durable et de renforcer son intégration au reste de l'Afrique.

A. Menasria



FESTIVAL DU FILM MÉDiterranéen d'ANNABA (8 JANV.-28 FÉV. 2026)

OUVERTURE OFFICIELLE DES INSCRIPTIONS

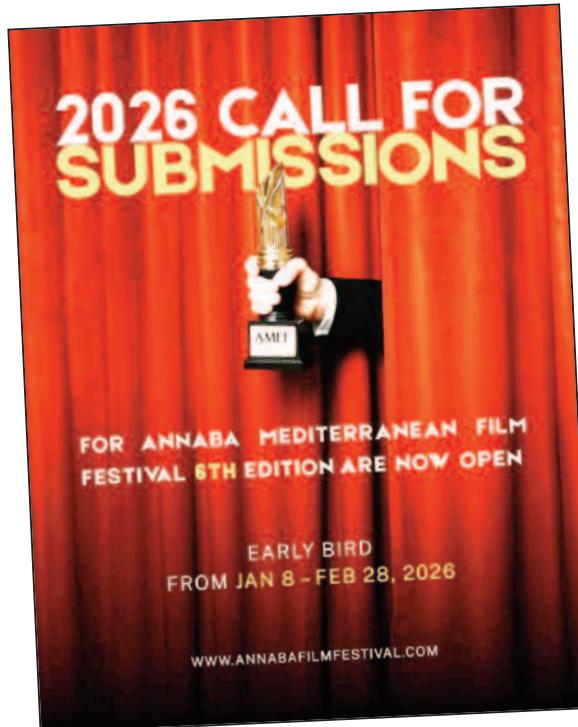
La direction du Festival du film méditerranéen d'Annaba a annoncé, dimanche dernier, l'ouverture officielle des inscriptions pour la 6^e édition de cette manifestation cinématographique, prévue du 8 janvier au 28 février 2026. Les cinéastes intéressés pourront soumettre leurs œuvres via la plateforme numérique internationale FilmFreeway, utilisée par de nombreux festivals à travers le monde.

Selon le communiqué publié par les organisateurs, cette nouvelle édition est ouverte aux films de fiction, longs et courts métrages, ainsi qu'aux films documentaires, produits dans les pays du Bassin méditerranéen et au-delà. Une ouverture qui confirme la dimension internationale de cet événement, devenu au fil des années un rendez-vous culturel incontournable, aussi bien sur le plan national que méditerranéen. Cette 6^e édition ambitionne d'attirer des productions cinématographiques de qualité, en adéquation avec l'identité artistique du Festival et sa ligne

éditoriale. Elle vise également à mettre en lumière la richesse et la diversité des expériences créatives issues de l'espace méditerranéen, tout en accordant une attention particulière aux œuvres abordant des thématiques humaines, sociales et culturelles contemporaines, précise le communiqué. À travers cette nouvelle édition, le Festival du film méditerranéen d'Annaba entend renforcer son ouverture sur l'international et consolider sa place sur la carte des grands festivals dédiés au 7^e art. Il ambitionne aussi de contribuer activement à la dynamisation de la scène

culturelle locale et nationale, en créant un espace d'échange, de dialogue et de partage d'expériences entre réalisateurs, producteurs, distributeurs et professionnels du cinéma. La direction du Festival invite, enfin, l'ensemble des cinéastes, producteurs et distributeurs à soumettre leurs œuvres dans les délais impartis, soulignant que cette 6^e édition s'annonce « prometteuse et distinguée », tant par la qualité de sa programmation que par la richesse de son contenu et le soin accordé à son organisation.

Cheklat Meriem



M'SILA

PROJECTION EN AVANT-PREMIÈRE DU FILM DOCUMENTAIRE "BOU SAÂDA, ART ET HISTOIRE"

La salle Kasr Essââda de Bou Saâda a abrité, samedi soir, la projection en avant-première du film documentaire "Bou Saâda, art et histoire", dédié aux chants populaires et au patrimoine musical de cette région. Le réalisateur du film, Mokhtar Bouhali, a déclaré à l'APS, en marge de la projection, que cette œuvre, produite par l'association artistique El-Baha, s'inscrit dans un projet artistique consacré au patrimoine musical dans le cadre d'un programme du ministère de la Culture et des Arts.

Il a souligné que ce film aborde, en 70 minutes environ, l'histoire des chants populaires répandus dans la région depuis le début du siècle dernier, dont le célèbre "yey yey", devenu "partie intégrante du patrimoine musical de Bou Saâda et de sa région". L'œuvre comprend également des témoignages historiques d'artistes et de chercheurs sur l'histoire de la région et sur ce type d'art authentique et ses liens avec les principales étapes historiques traversées par Bou Saâda et ses environs. Le film se penche également sur les différents facteurs ayant contribué au



développement de cet art et à son retentissement croissant au point de devenir un symbole de la culture locale.

Le directeur de la culture et des arts de la wilaya de M'Sila, Mourad Benissa, a déclaré, pour sa part, que la réalisation de ce documentaire traduit la politique du ministère de tutelle en matière de documentation et de classification du patrimoine immatériel.

Il a considéré que de telles œuvres "contribuent de manière significative, en faisant connaître ce type de chant et en s'employant à le faire renaître sur la scène artistique nationale, à la préservation d'un pan important de la mémoire de la région".





ALGER16,
le quotidien
du Grand Public



TOUJOURS PRÉSENT POUR VOUS

LE FRUIT DE SAISON ALLIÉ DE L'ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE



□ Savez-vous qu'il existe un fruit de saison capable de vous aider à perdre du poids durant l'automne et l'hiver ? Très présent en méditerranée, ce fruit présente pourtant de nombreux avantages pour la santé et s'avère un allié minceur de taille...

LE FRUIT D'AUTOMNE À CONSOMMER POUR NE PAS GROSSIR EN AUTOMNE HIVER

Avec la baisse des températures et la réduction des activités en plein air, les saisons automnales et hivernales sont souvent synonymes de coup de mou.

Outre l'état de fatigue, les faibles températures nous poussent également à grignoter davantage et à manger des plats réconfortants, généralement plus gras et plus lourds.

Pour autant, il y a des fruits de saison dont les vertus pourraient aider à lutter contre les signes de fatigue et à réguler son appétit. C'est le cas de la grenade!

POURQUOI LA GRENADE PEUT AIDER À PERDRE DU POIDS ?

La grenade agit comme un coupe-faim naturel. Et pour cause, ce fruit est riche en polyphénols, une

molécule naturelle réputée pour accélérer notre métabolisme et favoriser la digestion.

Or, en accélérant le métabolisme, le polyphénol permet de brûler plus de calories et favorisant une meilleure digestion, il permet de diminuer la sensation de faim.

C'est aussi un fruit très peu calorique puisqu'on

compte seulement 70/80 kcal pour 100 grammes de grenade.

En outre, manger des grenades favorise le sentiment de satiété et agit comme un brûle-graisse. Conséquence ? On régule son appétit, on réduit les proportions et on perd du poids plus facilement qu'en grignotant de mauvais aliments.

LES BIENFAITS DE LA GRENADE POUR LA SANTÉ

Au-delà d'être un fabuleux atout minceur, la grenade détient également de nombreux bienfaits pour la santé. Elle contient des nutriments en grande quantité puisqu'elle est source de vitamine B5, vitamine B6, vitamine C et source de cuivre.

C'est un fruit riche en antioxydants et réputé pour ses vertus anti-inflammatoires. Grâce à ses propriétés, la grenade permet de :

- protéger l'organisme des agressions et virus,
- lutter contre la fatigue hivernale,
- apporter une bonne source de fibres alimentaires,
- contribuer à diminuer le risque de maladies cardiovasculaires, de certains cancers et d'autres maladies chroniques.



Pour vos petites annonces: UN SEUL JOURNAL

Les petites annonces
sont à **150 DA** seulement

Anniversaires, félicitations...
à **300 DA** seulement

ALGER 16

alger16.dz@gmail.com
5, rue du Sacré-Cœur, Alger



020 10 23 68

NUMÉROS UTILES

URGENCES ET SÉCURITÉ
SAMU
021.67.16.16/
67.00.88

CHU MUSTAPHA
021.23.55.55

CHU BEN AKOUN
021.91.21.63

CHU BENI MESSOUS
021.93.11.90

CHU BAINEM
021.81.61.13

CHU KOUBA
021.58.90.14

AMBULANCES
021.60.66.66

DÉPANNAGE GAZ
021.68.44.00

DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ
021.68.55.00

SERVICE DES EAUX
021.58.32.32/
58.37.37

PROTECTION CIVILE
021.61.00.17

SÛRETÉ DE WILAYA
021.63.80.62

GENDARMERIE
021.62.11.99/
62.12.99

NUMÉROS UTILES

AÉROPORT HOUARMEIDIENNE
021.54.15.15

AIR ALGÉRIE (RÉSERVATION)
021.28.11.12

Air France
021.73.27.20/
73.16.10

ENMTV
021.42.33.11/12

SNTF
021.76.83.65/
73.83.67

SNTR
021.54.60.00/
54.05.04

Hôtel Sheraton
021.37.77.77

Hôtel Mercure
021.24.59.70/85

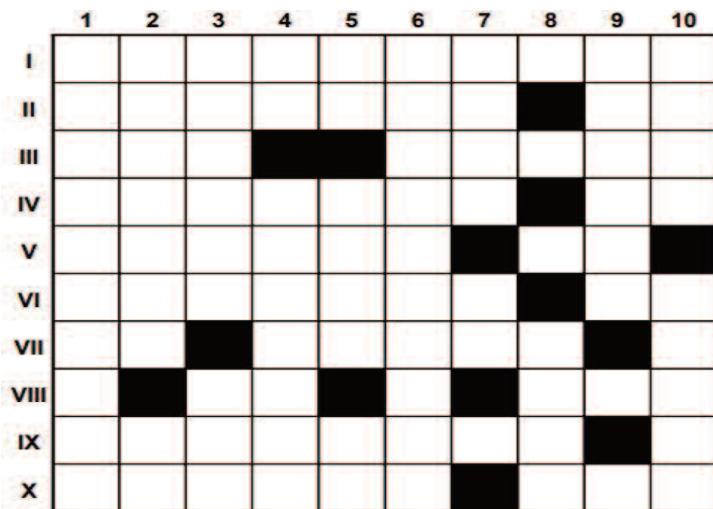
Hôtel El-Djazair
021.23.09.33/37

Hôtel El-Auassiri
021.74.82.52

Hôtel Hilton
021.21.96.96

Hôtel Sofitel
621.68.52.10/17

Mots Croisés N°1318



HORIZONTALEMENT

I. Garde-corps. II. Un symbole du compagnon maçon. Morceau de squelette. III. Mastic de garnissage. Précede Noël. IV. Une pièce quasi indispensable pour une maison bioclimatique. C'est moi qui parle. V. Publiai. Se jette dans l'Adriatique. VI. Château de poupe. Nanoseconde. VII. L'Équateur en ligne. Affluent de la Seine. VIII. Rapport en maths. Voie publique. IX. Entoure la cité médiévale. X. Abrira une manufacture et une école normale. Aigre.

VERTICALEMENT

1. Positions dominantes en architecture. 2. Ouvrage d'art et d'eau. Négation. 3. Pupitre. Vieille technique de télécommunication. 4. Europe abrégée. Bâtiment de peintres. 5. Strontium. L'OTAN ouvre-Atlantique. C'est-à-dire que c'est du latin. 6. Héritage du passé. 7. Imagina. Au milieu du menu. 8. Pierre de construction. 9. Domine les fortifications. 10. Villa romaine à Tivoli. Une famille d'architectes allemands.

SOLUTION N°1317

1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	E	S	C	A	L	A	T	O
II	S	A	R	R	A	S	I	N
III	S	I	O	N	I	S	T	E
IV	E	M	U		T	E	R	S
V	N	I	T	R	E	E	V	A
VI	T	R	A	I	R	E	O	S
VII	I	I	N	I		B	U	S
VIII	E	A	G	E	R	A	T	E
IX	L	A	I	S	S	E	R	E

SUDOKU

RÈGLES DU JEU N° 1318

Remplir les carrés de la grille avec des chiffres de 1 à 9 de sorte qu'horizontalement et verticalement chaque ligne, chaque colonne et chaque bloc de 9 cases (3x3) contiennent tous les chiffres de 1 à 9.

		1		8			2	
3	9			1				
5	6				4			
4	3							5
6		4		1			8	
7					4	9		
		8			1			2
			6		7	4		
		9		7	3			

CHOISI LE BON CHEMIN



PHOTO DU JOUR



SOLUTION N°1317

6	2	9	3	8	4	7	5	1
4	8	5	6	7	1	9	3	2
3	7	1	5	9	2	4	8	6
1	6	7	8	2	3	5	4	9
9	5	3	1	4	7	2	6	8
2	4	8	9	5	6	3	1	7
5	1	2	7	3	8	6	9	4
8	9	4	2	6	5	1	7	3
7	3	6	4	1	9	8	2	5

MOTS MÊLÉS

R	A	E	N	I	E	R	F	F	O	C	R	I	C	N
I	I	E	S	E	I	G	U	O	B	O	R	S	A	O
O	R	M	O	T	E	U	R	M	O	U	U	R	X	
V	B	U	U	T	E	R	E	I	T	R	O	P	T	A
R	A	F	P	T	E	N	I	N	A	R	B	E	N	L
E	G	N	A	D	I	V	J	D	P	O	M	R	A	K
S	U	S	P	E	N	S	I	O	N	I	A	U	L	F
E	I	R	E	T	T	A	B	R	L	E	T	T	O	I
R	S	S	A	U	T	O	R	A	D	I	N	V	L	
D	C	T	S	E	S	S	R	U	E	V	I	L	T	
N	A	A	U	A	I	E	C	M	P	T	E	U	R	
A	P	R	R	M	H	E	L	A	D	E	P	C	U	
L	O	T	R	T	E	C	N	E	S	S	E	A	L	R
A	T	E	U	R	E	L	E	S	E	I	D	O	R	S
C	P	R	P	H	A	R	E	P	I	S	T	O	N	T

AIRBAG
AUTORADIO
BATTERIE
BOUGIE
CALANDRE
CAPOT
CARTER
CEINTURE
CHASSIS
COFFRE
COMPTEUR
COURROIE
CRIC
DIESEL

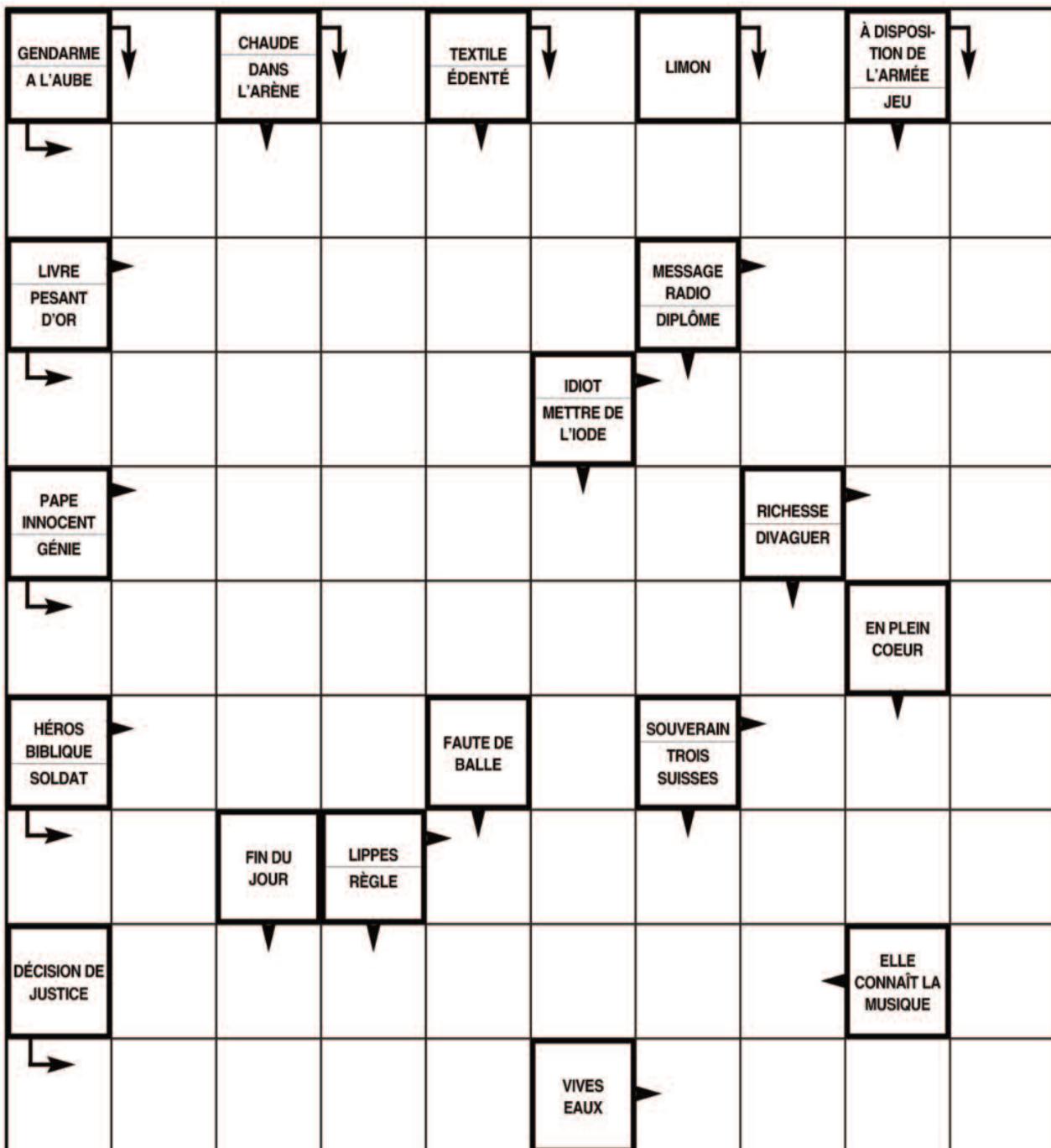
ENJOLIVEUR
ESSENCE
FILTRE
FREIN
FUMEE
KLAXON
LIVREUR
MOTEUR
PERMIS
PHARE
PISTON
PNEU
PORTIERE

RADIATEUR
RESERVOIR
RIVET
SOUPAPE
STARTER
SUPER
SUSPENSION
TAMBOUR
TOLE
TRAPPE
VIDANGE
VITESSE
VOLANT

SOLUTION DES MOTS MÊLÉS n°304

Le mot-mystère est : délicieux

Mots Fléchés N°1228



LES 7 ERREURS



ALGER16
Votre journal!



SOLUTION N°1227

Q	D	A	A	S	I
D	U	G	A	T	R
U	G	A	Y	T	R
G	A	Y	T	R	O
A	Y	T	R	O	I
A	T	R	O	I	N
T	R	O	I	N	E
R	O	I	N	E	S
O	I	N	E	S	E
I	N	E	S	E	R

SUPERCOUPE D'ALGÉRIE 2025

CE SERA LE 17 JANVIER AU NELSON-MANDELA STADIUM

La Ligue de football professionnel (LFP) a enfin levé le suspense autour du maintien de la finale de la Supercoupe d'Algérie fixée au 17 janvier 2026.

Samedi dernier, dans une communication diffusée sur ses réseaux, l'instance a officialisé le rendez-vous en divulguant l'horaire et le stade qui abritera la rencontre au sommet qui opposera, pour rappel, le champion en titre, le Mouloudia d'Alger, et le détenteur de la Coupe d'Algérie, l'USM Alger.

Auparavant, bien des bruits officieux avaient avancé le stade du 5-Juillet comme théâtre très probable à la représentation de haute facture à l'affiche. Finalement, il n'en sera rien.

D. C.

En effet, la Ligue nationale de football professionnel (LFP) a tranché sur le Nelson-Mandela stadium de Baraki pour abriter ce choc qui passionne déjà tout Alger. Le match sera lancé en fin d'après-midi, à 17 heures, a fixé la LNFP. Au-delà de l'enjeu purement sportif, déjà suffisamment relevé, il est question, en plus, d'un derby très particulier entre deux équipes dont les supporters sont parfois, pour ne pas dire souvent, issus d'un même foyer, emprunt d'une grande rivalité. Et ça ne risque pas de faillir cette fois non plus. De l'intensité, et du spectacle en vue, sur le terrain, comme dans les tribunes. Pourvu que l'esprit sportif règne et que le meilleur gagne ! En attendant, tout Alger est sur le pied de guerre. Au deuxième degré, cela s'entend bien sûr.

LIGUE 1 (15^e JOURNÉE)

Un week-end de choc à Alger

La Ligue de football professionnel a publié, avant-hier soir, les détails de la 15^e et dernière journée de la phase aller de la Ligue 1 Mobilis, programmée pour cette fin de semaine. Quatre matchs sont prévus le jeudi 8 janvier et les quatre autres suivront le lendemain, vendredi 9 janvier.

Ce qu'il y a à retenir d'emblée, c'est que chaque jour les amoureux de la balle ronde auront droit à un sommet à Alger. Les quatre rencontres au programme seront, en effet, dominées par le duel qui opposera l'USM Alger au MC Oran, au 5-Juillet. Tout comme celles prévues vendredi d'où émerge un classique entre le CR Belouizdad et la JS Kabylie sur la même pelouse du stade olympique. Visiblement, Nelson-Mandela stadium est d'ores et déjà préservé pour la finale de la Supercoupe d'Algérie qu'il accueillera le 17 janvier prochain.

D. C.



MC ALGER

Boukholda signe jusqu'en 2029

C'est fait et désormais officiel ! Le MC Alger a confirmé, avant-hier en début de soirée, la signature du milieu de terrain offensif du Mouloudia d'Oran, Chahreddine Boukholda surnommé Chano, pour les deux saisons à venir. Le joueur s'est engagé avec les Vert et Rouge pour un bail qui court jusqu'à juin 2029. Il a été présenté aussi-tôt la signature de son contrat par le président du conseil d'administration du club Mohamed Hakim Hadj Redjem, arborant le

maillot mouloudéen flanqué de l'année 2029.

Selon le célèbre site Transfer Market, la valeur du transfert du Franco-Algérien formé à l'AS Monaco avoisinerait les 350 000 euros.

Avant de débarquer la saison dernière à Oran, Boukholda était sociétaire d'Etar Veliko Tarnovo, fondé en 2013 et évoluant en Vtora Liga, la deuxième division de Bulgarie.

D. C.

HANDBALL /CAN-2026 (PRÉPARATION) DÉFAITE DE LA SÉLECTION ALGÉRIENNE FACE AU KOWEÏT (32-25)



La sélection algérienne de handball s'est inclinée face à son homologue koweïtien 32 à 25 (mi-temps : 17-15), en match amical disputé dimanche dernier à Ljubljana en prévision de la 27^e Coupe d'Afrique des Nations (CAN-2026), prévue au Rwanda (21-31 janvier 2026).

Le Sept national poursuit sa préparation en Slovénie avec la programmation de trois autres rencontres amicales face au Kosovo, le 10 janvier, puis la Géorgie, le 12 janvier, avant de terminer face à la formation slovène de première division Trimo Trebenje, le 13 janvier.

Lors de la première partie de son stage qui s'est déroulé en République Tchèque (27 décembre-2 janvier), le Sept national a disputé une première rencontre amicale face à la Tchéquie, soldée par un résultat de parité (31-31).

Versée dans le groupe A de la 27^e

édition de la CAN (21-31 janvier 2026), l'Algérie débutera face au Nigeria le 21 janvier (12h00), puis le Rwanda le 22 janvier (18h00), avant de clôturer face à la Zambie, le 24 janvier (12h00).

Le groupe B est composé de l'Egypte, de l'Angola, du Gabon et de l'Ouganda, alors que le groupe C comprend la Tunisie, la Guinée, le Cameroun et le Kenya. Dans le groupe D figurent le Cap-Vert, la Maroc, le Congo et le Bénin. La

composante définitive des joueurs devant prendre part à la Coupe d'Afrique des Nations sera annoncée après la dernière étape de préparation, aux alentours du 16 janvier, alors que le départ à destination du Rwanda est prévu pour le 17 janvier.

PROGRAMME**Jeudi 8 janvier**

ESS - PAC (17h45)
USMA - MCO (20h00)
ESBA - O Akbou (14h00)
MCEB - ESM(14h00)

Vendredi 9 janvier

ASO - MCA (16h00)
CRB - JSK (18h00)
CSC - JSS (16h00)
MBR - USMK (16h00)

(8es DE FINALE) ALGÉRIE - RD CONGO AUJOURD'HUI (À 17H00 À RABAT)



UN SEUL OBJECTIF : GAGNER !

C'est l'heure des choses sérieuses pour les Verts et Petkovic dans cette Coupe d'Afrique des Nations 2025. Mahrez et ses coéquipiers entameront, aujourd'hui en fin d'après-midi, au stade Moulay El-Hassan de Rabat, leur premier tour à élimination directe dans cette compétition contre la RD Congo.

C'est donc le jour J pour les Algériens dans le cadre des 8es de finale de la CAN-2025 face aux Congolais. Sans doute, le duel le plus relevé, de ce tour, qui met aux prises un premier de son groupe et un deuxième d'un autre groupe. Ainsi, a fait ressortir le tirage au sort de la CAF mis à l'index. Mais ce n'est là qu'un détail dans toutes les manigances qui semblent particulièrement cibler les Verts dans cette compétition continentale. Mais Petkovic n'a plus le temps de s'attarder sur cela. Les Verts sont face à un match qu'il faut gagner et confirmer la maturité affichée en

phase de groupes où ils ont aligné trois victoires, sans équivoques, de suite. De plus, cette fois, le duel est à fort enjeu et ne laisse aucune place à l'approximation. À ce stade de la compétition, le temps des calculs est révolu : seule la performance comptera. Bensebaini et consorts se doivent d'aborder cette rencontre avec un statut à assumer. S'ils disposent d'un vécu continental et d'une certaine maîtrise des rendez-vous décisifs, ils savent aussi que la CAN ne pardonne ni le manque de concentration ni l'excès de confiance. Et les deux derniers ratages des précédentes éditions sont encore vivaces dans les esprits pour leur rappeler cet avertissement. Petkovic et son staff technique devront trouver le juste équilibre entre prudence et ambition dans un contexte où la pression monte inévitablement.

GARE À L'EXCÈS DE CONFIANCE !
En face, il y aura un adversaire pas des moindres. En effet, le Congo se présentera avec l'étiquette d'un adversaire coriace. Bien organisé, athlétique et discipliné, il a montré sa capacité à poser

des problèmes à des équipes bien huppées. En témoigne sa qualification à ce tour en deuxième position avec deux victoires en poches (3-0) contre le Botswana, (1-0) contre le Benin, et un nul positif (1-1) contre le Sénégal, l'un des favoris du tournoi qui n'a fini leader du groupe que par goal-average. En effet, le Congo n'a cédé la première place de son groupe au Sénégal que faute d'une meilleure différence de buts marqués. Et dans un match à élimination directe, comme celui-ci, l'impact physique et la rigueur tactique des Congolais pourraient constituer de sérieux obstacles pour les Verts, appelés à faire preuve de lucidité et d'efficacité. Petkovic se doit donc de mettre en place la meilleure stratégie, d'abord, en arrière pour combler les défections des Chergui, Hadjam, et peut-être même celle d'Aït Nouri, amoindrie par l'épisode grippal qui l'a privé de préparer pleinement le match avec ses coéquipiers. Mais aussi, au milieu, et devant, afin de faire parler la réalité algérienne qui reste, logiquement, au-dessus des prétentions congolaises. Cela dit, il faut s'attendre à un duel fermé



et disputé, et la clé résidera vraisemblablement autant dans la capacité à imposer son jeu que dans la solidité mentale face aux moments de tension. Benacer, Boudaoui, Maza et Amoura, pour ne citer que ce quatuor, paraissent bien armés sur ce plan.

Comme tout le groupe d'ailleurs qui n'a qu'un seul objectif en tête dans cette opposition cruciale : gagner ! Pour l'Algérie, ce match des huitièmes de finale représente un tournant. Plus qu'un simple passage de tour, il s'agit de confirmer une suprématie, et une stabilité, affichée en phase de groupes, et de démontrer que cette sélection est en mesure d'aller encore plus loin dans cette CAN.

Djaffar Chilab

ARBITRAGE

Un quatuor égyptien pour diriger le match

La commission d'arbitrage de la CAF a désigné un quatuor égyptien pour arbitrer la rencontre des huitièmes de finale de la CAN 2025 qui opposera, aujourd'hui, la sélection nationale à son homologue de la RD Congo. Mohamed Maafouf Eid Mansour est désigné directeur du jeu, assisté donc de ses deux compatriotes Mahmoud Ahmed Kamel Abou El Regal et Ahmed Hossam Taha Ibrahim. Amin Mohamed Omar, de nationalité également égyptienne, est désigné comme quatrième arbitre. Tout comme Mahmoud Ashor qui assurera à l'assistance vidéo (VAR). Ce dernier sera assisté par le referee kényan Stephen Eleazar Onyango Yimbe.

D. C.

PETKOVIC : «C'est difficile, mais nous voulons aller en quarts»

Le sélectionneur national, Vladimir Petković, s'est exprimé hier en conférence de presse d'avant-match. À la veille du choc entre l'Algérie et la République Démocratique du Congo (RDC), le technicien a souligné la difficulté de la tâche tout en affichant une détermination claire : s'imposer pour valider le ticket des Verts pour les quarts de finale de la Coupe d'Afrique des Nations 2025. S'exprimant en ouverture de son intervention, Petković a mis en exergue l'importance capitale de cette rencontre à élimination directe. Sans détours, il a affiché ses ambitions : « Nous voulons nous qualifier, et nous ferons tout pour y parvenir », a-t-il déclaré. Le sélectionneur des Verts n'a pas occulté l'adversité qui attend ses joueurs : « Ce sera un match compliqué face à un adversaire coriace », a-t-il prévenu, tout en assurant que ses protégés disposent de « l'énergie positive nécessaire et la capacité de donner le maximum pour franchir ce tour ». Interrogé sur les chances de l'Algérie de remporter le trophée, le technicien

bosnien a préféré jouer la carte de la prudence et du pragmatisme, précisant qu'il se concentre exclusivement sur le duel face aux Léopards, sans se projeter plus loin dans la compétition. Analytant le jeu de l'adversaire, Petković a souligné la qualité du collectif congolais : « Ils ont obtenu des résultats positifs et ont l'habitude d'affronter ce type d'adversaires ». Un constat qui appelle, selon lui, à une vigilance de chaque instant : « Nous devons rester prudents, mais surtout concentrés sur nous-mêmes ». Le technicien a ajouté : « Nous sommes impatients d'attaquer cette deuxième phase du tournoi. Evidemment, nos adversaires sont très forts. Comme première étape, nous allons nous battre pour gagner et passer en quarts de finale ». Poursuivant son analyse tactique, le coach a décrit une équipe de la RDC particulièrement accrocheuse : « Ils possèdent un jeu collectif solide, des individualités de qualité, évoluent avec des lignes compactes et ne lâchent rien durant 90 minutes ». Malgré ce bloc solide, Petković estime qu'« il existe des

points à exploiter » et qu'il faudra impérativement « être meilleurs qu'eux pendant le match ».

Interrogé sur son riche parcours personnel, jalonné de deux titres majeurs en club et d'une épope mémorable avec la Suisse lors de l'Euro 2021, le sélectionneur des Verts a affirmé n'avoir rien perdu de sa détermination. Pour lui, chaque étape est un nouveau challenge : « Je pense que j'ai le même état d'esprit. Bien sûr, je veux remporter le prochain match, c'est un défi important. Je répète, ce sera un match difficile face à la RD Congo ».

UN TOURNOI DE HAUT NIVEAU

Concernant le niveau global de cette CAN, le sélectionneur a relevé l'équilibre des forces en présence : « C'est une compétition d'un niveau très élevé. Nous avons affronté de bonnes équipes. Il y a peu de différence dans les résultats, chaque équipe a ses avantages et ses inconvénients ».

Le conférencier a en outre noté : « Nous devons adapter nos éléments de jeu, mais tout en respectant nos adversaires ».

Fidèle à sa réputation d'homme mesuré, il a conclu son intervention sur une note de courage et de confiance, balayant toute forme de pression négative : « Je ne crains rien en termes de football. Si j'ai peur, je n'ai pas ma place dans le football. C'est vrai qu'ils ont des joueurs forts, mais le plus important est de hisser notre niveau de jeu pour passer ».

Accompagné d'Ismail Bennacer lors de ce rendez-vous médiatique hier matin, Vladimir Petković semble avoir mobilisé ses troupes pour ce qui reste l'affiche phare de ces huitièmes de finale. Le coup d'envoi sera donné cet après-midi à 17h00.

Omar Lazela

Hadjam indisponible pour le reste du tournoi

Le sélectionneur de l'équipe nationale de football, Vladimir Petkovic, a annoncé hier le forfait du défenseur Jaouen Hadjam pour le reste de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN-2025) qui se déroule du 21 décembre 2025 au 18 janvier 2026. « Je pense que nous avons tout fait pour le récupérer, mais au final, nous l'avons autorisé à rejoindre son club afin d'y suivre son rétablissement », a indiqué Petkovic, lors d'une conférence de presse. Le coach national s'exprimait à la veille du match face à la RD Congo, prévu aujourd'hui à 17h00, compte tenu des huitièmes de finale de la compétition continentale. La défense algérienne reste, par ailleurs, amoindrie par la blessure du défenseur Samir Chergui, touché, à l'instar de Hadjam, lors du deuxième match du premier tour face au Burkina Faso (1-0). De son côté, le latéral gauche Rayan Aït-Nouri est également indisponible, victime d'une forte grippe qui l'a empêché de prendre part aux deux dernières séances d'entraînement. Enfin, le défenseur central, Mohamed Amine Tougai, blessé face à la Guinée équatoriale (3-1), continue de s'entraîner en solo dans l'attente d'un retour progressif au travail collectif.

Algérie-RD Congo Un historique favorable aux Verts

Avant d'en découdre avec la RD Congo, aujourd'hui à 17h00, pour le compte des huitièmes de finale de la Coupe d'Afrique des Nations, l'équipe nationale de football peut s'appuyer sur un historique des affrontements directs globalement en sa faveur pour aborder ce rendez-vous décisif avec confiance, mais sans excès.

Depuis leur première opposition officielle lors des Jeux africains de 1965 à Brazzaville (Congo), remportée largement par l'Algérie (4-1), les deux sélections se sont affrontées à six reprises, toutes compétitions confondues.

Le bilan penche clairement du côté des Algériens : deux victoires et quatre matches nuls et aucune défaite face aux Léopards. Lors des phases finales de la CAN, les deux sélections se sont affrontées à deux reprises : l'Algérie s'était imposée lors de la CAN-1998 au Burkina Faso (1-0), avant de concéder un match nul à la CAN-2000, organisée au Ghana et au Nigeria.

Les confrontations amicales disputées en 2002, 2008 et 2019 se sont toutes soldées sur le même score de parité (1-1), illustrant des duels souvent serrés et indécis.

Les statistiques historiques placent en faveur des joueurs du sélectionneur national, avant le match d'aujourd'hui qui constitue le premier match à caractère éliminatoire. Forte de son statut de premier du groupe E et de l'expérience de cadres rompus aux joutes continentales, l'Algérie tentera de prolonger sa série d'invincibilité face aux Congolais et de poursuivre sa route vers les quarts de finale.



BEYROUTH - Deux personnes sont tombées en martyrs dimanche dernier dans un bombardement de l'armée sioniste sur le sud du Liban, ont annoncé les autorités libanaises.

ISLAMABAD - Trois personnes (deux militaires et un civil) ont trouvé la mort dans une avalanche survenue lors d'une opération de déneigement dans la région septentrionale du Gilgit-Baltistan, au Pakistan, a indiqué l'armée pakistanaise, dimanche dernier.

CRANS-MONTANA (Suisse) - Les autorités suisses peuvent déclarer le 9 janvier jour de décès national après l'incendie qui a ravagé la gare de Crans-Montana, faisant 40 morts, a annoncé dimanche dernier le président de la Confédération, Guy Parmelin.

TOKYO - Les cours du pétrole ont reculé de plus de 1% hier en début d'échanges asiatiques.

NEW YORK - Le nouveau maire de New York Zohran Mamdani, élu sur la promesse de lutter contre la vie chère, a annoncé dimanche dernier le lancement de consultations publiques sur les pratiques abusives des propriétaires vis-à-vis des locataires.

LE CHEF DE L'ÉTAT MET FIN AUX FONCTIONS DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE D'ALGÉRIE



Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a mis fin, dimanche dernier, aux fonctions du gouverneur de la Banque d'Algérie, M. Salah Eddine Taleb, et confié l'intérim au vice-gouverneur, M. Mouatassem Boudiaf, a indiqué un communiqué de la présidence de la République.

BANQUE D'ALGÉRIE

LE FINANCEMENT DES COMPTES COMMERCIAUX AUTORISÉ EN ESPÈCES

La Banque d'Algérie a publié, hier, une note révisant les conditions de financement des comptes commerciaux, autorisant désormais leur alimentation soit par instruments de paiement scripturaux, soit par versements en espèces, en fonction du chiffre d'affaires journalier et/ou hebdomadaire des clients. Cette mesure marque un ajustement important dans la régulation bancaire, conciliant flexibilité opérationnelle et vigilance financière.

Dans sa note, la banque centrale précise que « conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les mesures de vigilance relatives à la clientèle doivent être appliquées selon une approche fondée sur le risque, telles qu'elles étaient en vigueur avant la publication de la note n° 02 MAM/2025 du 22 décembre



2025 ». L'institution insiste sur le fait que ces opérations doivent rester strictement cohérentes avec le profil du client et les informations détenues par la banque, afin de garantir la transparence et la sécurité des transactions. La note indique qu'« il est désormais possible d'alimenter les comptes commerciaux par des moyens de paiement scripturaux ou par des paiements en espèces sur la

base du volume d'activité quotidien et/ou hebdomadaire », offrant ainsi aux entreprises une marge de manœuvre adaptée à leur niveau d'activité tout en maintenant les standards de contrôle prudentiel. Cette décision reflète l'approche progressive de la Banque d'Algérie pour encadrer l'usage des espèces dans l'économie, un secteur historiquement très dépendant du cash.

Par ailleurs, la Banque souligne que cette nouvelle disposition annule et remplace la note n° 02 MAM/2025 du 22 décembre 2025, apportant une clarification bienvenue aux banques et aux acteurs économiques, et renforçant la cohérence de la régulation. Cette évolution vise à renforcer la traçabilité des flux financiers, à protéger le système bancaire et à encourager le

recours aux instruments de paiement sécurisés. La mesure de la Banque d'Algérie s'inscrit dans une dynamique plus large de modernisation du système financier national et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. En favorisant le financement des comptes commerciaux via des moyens de paiement scripturaux, elle contribue à la bancarisation de l'économie, tout en laissant une certaine flexibilité aux entreprises qui doivent gérer des volumes significatifs d'espèces.

Cette approche équilibrée permet d'accompagner la transition d'une économie historiquement très liquide vers des pratiques plus transparentes et sécurisées, tout en offrant aux banques et aux clients un cadre clair pour l'alimentation des comptes commerciaux, selon leur profil d'activité.

G. S. E.

ELLE A RENDU UNE VISITE D'ADIEU AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRE FIN DE MISSION D'ELIZABETH MOORE AUBIN EN TANT QUE AMBASSADRICE US EN ALGÉRIE

Fin de mission d'Elizabeth Moore Aubin en sa qualité d'ambassadrice des Etats unis d'Amérique en Algérie. La diplomate américaine a rendu hier une visite d'adieu au ministre des Affaires étrangères, Ahmed Attaf, a indiqué le ministère dans un communiqué.

« Le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, de la la

Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf, a reçu aujourd'hui au siège du ministère Mme Elizabeth Moore Aubin, ambassadrice des États-Unis d'Amérique, qui lui a rendu une visite d'adieu à l'occasion de la fin de sa mission en Algérie », peut-on lire en effet dans le communiqué.



OPÉRATION MILITAIRE SIONISTE EN CISJORDANIE OCCUPÉE 12 000 ENFANTS EN SITUATION DE DÉPLACEMENT FORCÉ

L'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA) a déclaré que plus de 12.000 enfants palestiniens vivent en situation de "déplacement forcé" en Cisjordanie occupée, en raison de l'opération militaire sioniste en cours dans les gouvernorats du Nord.

Depuis le 21 janvier 2025, l'armée d'occupation mène une opération militaire dans le nord de la Cisjordanie qui a débuté dans le camp de Jénine puis s'est étendue aux camps de Nur Shams et de Tulkarm.

L'agence onusienne a déclaré sur les réseaux sociaux que "plus de



12.000 enfants vivent toujours en situation de déplacement forcé en Cisjordanie".

Et d'ajouter qu'en février 2025, elle avait lancé un programme d'éducation d'urgence pour les enfants déplacés du nord de la Cisjordanie, afin d'assurer la continuité de leur éducation, grâce à des espaces d'apprentissage temporaires, à l'enseignement à

distance et à la fourniture d'un soutien psychologique et social. L'agence onusienne a noté qu'environ 48.000 enfants palestiniens étudiaient dans ses écoles en Cisjordanie.

Depuis le début de la guerre génocidaire sioniste contre la bande de Ghaza, le 7 octobre 2023, qui a duré deux ans, l'armée sioniste et les colons ont intensifié leurs agressions en Cisjordanie occupée notamment le meurtre de citoyens palestiniens, la démolition de maisons et le déplacement de leurs propriétaires, ainsi que l'expansion de la construction de colonies.